PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Joliette, tenue le mardi 10 juin 2025 à 8 h au lieu 932 rue Saint-Louis à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Dauphin, mairesse de Notre-Dame-des-Prairies, Monsieur Alain Bellemare, maire de Saint-Paul et Monsieur Robert Bibeau, maire de Saint-Charles-Borromée, formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre-Luc Bellerose, préfet et maire de Joliette.

Est également présente, Madame Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette.

CA054-06-2025

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, il est proposé par Madame Suzanne Dauphin que l'assemblée débute à 8 h 00.

CA055-06-2025

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Monsieur Alain Bellemare, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 MAI 2025**
4. **ADMINISTRATION**
5. **AMÉNAGEMENT**

4.1. **Formation UMQ**

6. **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

5.1. **Embauche-Préposé service à la clientèle-Écocentre-Jean Dufort**

5.2. **Embauche-Brigadier-Gabriel Di Martino**

7. **TRANSPORT**
8. **DÉVELOPPEMENT**
9. **VARIA**
10. **QUESTIONS DU PUBLIC**
11. **LEVÉE DE LA RENCONTRE**

CA056-06-2025

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2025

Sur la proposition de Monsieur Robert Bibeau, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 13 mai 2025 soit adopté.

4. ADMINISTRATION

5. AMÉNAGEMENT

CA057-06-2025

5.1. FORMATION UMQ

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) organise une communauté de pratique, animée par un expert, visant à accompagner les municipalités dans la mise à jour de leur schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE cette communauté de pratique représente un soutien pertinent pour l'équipe d'aménagement de la MRC dans la réalisation de cette démarche ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'adhésion s'élèvent à 600 $ par personne et donnent accès à 15 séances de travail d'une durée de deux heures chacune.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Mme Suzanne Dauphin, il est unanimement résolu :

1. D'autoriser la participation de deux personnes du service d'aménagement de la MRC de Joliette à la communauté de pratique organisée par l'UMQ ;
2. D'assumer, par la MRC de Joliette, les frais d'inscription afférents à cette activité ;
3. De transmettre une copie de la présente résolution au service de la comptabilité pour suivi et traitement.

6. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CA058-06-2025

6.1 EMBAUCHE-PRÉPOSÉ SERVICE À LA CLIENTÈLE-ÉCOCENTRE-JEAN DUFORT

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC de Joliette à pourvoir à un poste de préposé au service à la clientèle de l'écocentre;

CONSIDÉRANT la publication à l'interne et à l'externe du poste sur les différentes plateformes et via le site internet et la page Facebook de la MRC;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement et l'analyse des candidatures.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de monsieur Robert Bibeau, il est unanimement résolu :

1. De procéder à l'embauche de monsieur Jean Dubord au poste de préposé au service à la clientèle de l'écocentre à titre d'employé régulier, à temps partiel;
2. Que son taux horaire soit fixé selon la convention collective à la classe 1, échelon 1;
3. Que la date d'embauche soit fixée au 11 juin 2025;
4. De transmettre la copie de la présente résolution à monsieur Jean Dubord, au service de la comptabilité et au syndicat SCFP-section locale 5215.

CA059-06-2025 **6.2 EMBAUCHE BRIGADE VERTE – SAISON ESTIVALE 2025**

CONSIDÉRANT QUE la brigade verte de la MRC de Joliette connaît un franc succès depuis ses débuts ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a obtenu une subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada pour la saison estivale 2025 afin d'embaucher un candidat ;

CONSIDÉRANT QUE des crédits budgétaires ont été prévus au budget 2025 pour soutenir la mise en place de la brigade verte.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de monsieur Alain Bellemare, il est unanimement résolu :

1. De procéder à l'embauche de Gabriel Di Martino;
2. Que son taux horaire soit fixé selon la convention;
3. Que la date d'embauche soit fixée au 10 juin 2025;
4. De transmettre la copie de la présente résolution à monsieur Gabriel Di Martino, au service de la comptabilité et au syndicat SCFP-section locale 5215.

7. TRANSPORT

8. DÉVELOPPEMENT

9. VARIA

10. QUESTIONS DU PUBLIC

CA060-06-2025 **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Madame Suzanne Dauphin, il est unanimement résolu que la rencontre soit levée à 8 h 21.

Pierre-Luc Bellerose
Préfet

Nancy Fortier
Directrice générale et
Greffière-trésorière